

LES SALARIÉS DES STRUCTURES DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Globalement satisfaits de leur passage par la structure

44 % des personnes embauchées dans les structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) ont trouvé leur emploi par leurs propres moyens ou par le bouche à oreille. C'est particulièrement le cas pour celles recrutées par les associations intermédiaires (AI) et les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI), plus proches de l'emploi et donc moins en lien avec le service public de l'emploi.

Les métiers proposés par les SIAE sont très variés. Ouvrier du bâtiment et des travaux publics, jardinier, agent d'entretien des locaux, employé de maison ou encore ouvrier de la manutention, sont les plus fréquents. Plus de 80 % des salariés en insertion déclarent que le métier exercé leur plaisait.

Ils sont aussi près de 80 % à estimer que le passage en SIAE leur a permis de retrouver confiance en eux et de se sentir utile. L'amélioration de leur situation financière, le fait d'avoir un emploi, l'acquisition de nouvelles compétences sont également fréquemment cités comme des apports du passage en SIAE. Seuls 5 % des salariés en insertion estiment que le passage par la structure ne leur a rien apporté.

ENQUÊTE IAE SALARIÉS 2012

L'insertion par l'activité économique (IAE) est un dispositif de politique de l'emploi destiné aux personnes sans emploi (1) rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières (2). Les structures de l'IAE proposent à ces personnes une mise en situation de travail doublée d'un accompagnement social et professionnel afin de favoriser leur retour à l'emploi non aidé (encadré 1).

L'enquête menée par la Dares en 2012 auprès de salariés (3) entrés dans les structures de l'IAE entre septembre et décembre 2010 éclaire les conditions de l'entrée des salariés dans la structure, les métiers qu'ils y ont exercés ainsi que leur opinion sur leur parcours (encadré 2).

Selon les besoins des personnes et l'offre locale d'insertion, les parcours d'insertion peuvent se dérouler dans quatre types de structures. Les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) et les entreprises d'insertion (EI) offrent des contrats à durée déterminée aux personnes plutôt éloignées de l'emploi. Les associations intermédiaires (AI) et les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) s'adressent davantage à des personnes un peu plus autonomes dans leur

(1) Les résultats de l'enquête montrent que tous les salariés ne sont pas forcément sans emploi avant d'arriver dans une SIAE : 25 % des personnes recrutées déclarent qu'elles occupaient un emploi juste avant leur entrée dans la structure [1].

(2) Article L5132-1 du code du travail et article 11 de la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions de 1998.

(3) L'enquête comprend deux volets : l'un auprès des salariés, l'autre auprès des employeurs. Les résultats de ce second volet feront l'objet de publications ultérieures.

travail en leur proposant des mises à disposition ou des missions, généralement auprès de particuliers pour les premières et d'entreprises clientes pour les secondes. Les AI et les ACI concentrent à elles seules plus des deux tiers des embauches [2].

44 % des personnes embauchées par une structure de l'IAE ont trouvé leur emploi grâce au bouche à oreille ou à leurs efforts personnels de prospection

Avant leur entrée dans la structure, certaines personnes recrutées connaissaient déjà l'IAE : 16 % déclarent avoir déjà travaillé dans une entreprise ou une association dont le fonctionnement ressemble à la structure qui les a recrutées (4). Cette part est la plus faible parmi les salariés des AI (13 %) et la plus élevée parmi ceux des EI (18 %).

La perception d'un salaire est la principale motivation à l'entrée dans une structure de l'IAE, même si cela est un peu moins prégnant parmi les salariés en ACI (tableau 1). Le fait de ne pas rester sans rien faire est également souvent avancé (5). Le fait de reprendre contact avec le monde du travail ou encore d'acquérir une expérience professionnelle constituent également des attentes fortes. Les salariés des ACI citent plus souvent que les autres un objectif de formation.

Les femmes déclarent plus souvent être entrées dans la structure pour percevoir un salaire tandis que les hommes et les peu diplômés mentionnent un peu plus souvent le fait de ne pas rester sans rien faire ; les plus diplômés mettent quant à eux davantage en avant l'acquisition d'une expérience professionnelle.

Les personnes recrutées en EI et encore davantage en ACI y ont été orientées plus souvent par les canaux institutionnels (Pôle emploi, mission locale...) (6) que celles recrutées en ETTI et en AI (tableau 2). Les canaux informels (7) (bouche à oreille, effort personnel de prospection, ancien employeur, etc.) sont néanmoins majoritaires pour l'ensemble des salariés en insertion (54 %). Ils sont très mobilisés par les personnes recrutées en ETTI et encore davantage en AI, moins souvent au chômage ou bénéficiaires de minima sociaux. Pour les AI, s'ajoute le fait que les recrutements ne sont pas systématiquement soumis à l'obligation d'agrément par Pôle emploi (encadré 2). Parmi les canaux institutionnels, Pôle emploi est le plus cité même si sa part dans l'orientation des publics peut sembler limitée au regard de son rôle en matière d'agrément. Les salariés des ACI, nettement plus souvent bénéficiaires du RSA que les autres (54 % contre 23 % dans les autres structures), ont été plus souvent orientés vers l'IAE par une personne de la mairie ou d'une collectivité locale.

Tableau 1 • Le principal motif d'entrée dans la structure

En %

Quelle est la raison principale pour laquelle vous êtes entré dans cette structure ?	ACI	EI	AI	ETTI	Ensemble
Avoir un salaire	27	38	39	43	36
Reprendre contact avec le monde du travail	19	15	16	16	17
Ne pas rester sans rien faire.....	15	13	16	13	14
Acquérir une expérience professionnelle.....	16	17	10	12	13
Le travail qu'on vous proposait vous plaisait....	8	7	7	7	7
On vous l'avait conseillé .	2	1	3	3	2
Suivre une formation.....	7	4	1	2	4
Rencontrer des gens.....	2	1	3	0	2
C'était un travail proche de chez vous et/ou facile d'accès.....	2	2	4	2	3
On vous y a un peu forcé (raison administrative ou de justice...)	1	1	1	1	1
Autre	0	0	1	0	1
Ne sait pas	1	1	0	1	1

Lecture : 27 % des salariés recrutés par un ACI déclarent y être entrés principalement pour percevoir un salaire.

Champ : salariés en parcours d'insertion recrutés entre septembre et décembre 2010 en France et restés au moins un mois dans la structure.

Tableau 2 • Les canaux d'entrée dans la structure

En %

Qui vous a orienté vers cette structure?	ACI	EI	AI	ETTI	Ensemble
Canaux institutionnels	61	42	28	31	42
Pôle emploi	24	23	10	13	17
Une personne de la mission locale* (espace jeune, etc.)	13	9	7	10	10
Une personne de Cap emploi**	2	1	1	1	1
Une personne du PLIE (plan local pour l'insertion et pour l'emploi)	4	3	1	3	3
Une personne de la mairie ou d'une collectivité territoriale (réfèrent RSA***, assistante sociale, etc.)...	18	6	9	4	11
Canaux informels	35	52	68	63	54
Bouche à oreille (famille, amis, connaissances, etc.)	12	20	33	26	23
Personne en particulier (vous-même)	15	18	24	25	21
Une association (aide au retour à l'emploi, lutte contre le chômage, etc.) ou un CHRS****	7	9	6	5	6
Votre ancien employeur..	1	5	5	6	4
Autres*****	4	5	3	5	4
Ne sait pas	1	1	1	1	1

* Les missions locales ont pour objectif d'aider les jeunes de 16 à 25 ans à s'insérer socialement et professionnellement. Elles sont chargées de les accueillir, de les informer, de les conseiller et si besoin de les accompagner pour faciliter leur accès à l'emploi.

** Cap emploi est un réseau national d'organismes de placement spécialisés au service des personnes handicapées et des employeurs pour l'adéquation emploi, compétences et handicap.

*** Revenu de solidarité active.

**** Centre d'hébergement et de réinsertion sociale.

***** Sont notamment inclus les organismes de formation, la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), et le service pénitentiaire insertion et probation (SPIP).

Lecture : 24 % des salariés embauchés par un ACI déclarent spontanément y avoir été orientés par Pôle emploi.

Champ : salariés en parcours d'insertion recrutés entre septembre et décembre 2010 en France et restés au moins un mois dans la structure.



(4) La question exacte posée aux enquêtés est la suivante : « Avant d'entrer dans la structure, aviez-vous déjà travaillé dans une association ou dans une entreprise qui ressemble dans son fonctionnement à votre structure comme un chantier d'insertion, une entreprise ou une association d'insertion ? ».

Source : Dares, enquête auprès des salariés en parcours d'insertion 2012.

(5) Ces motifs d'entrée mis en avant par les salariés de l'IAE se recoupent largement avec ceux avancés par les bénéficiaires de contrats aidés, qui sont 60 % à déclarer avoir accepté un tel contrat pour « ne pas rester sans rien faire », « améliorer leur situation financière » ou parce qu'ils « n'avaient pas d'autres propositions d'embauche » [3].

(6) Ces canaux sont également souvent mobilisés par l'ensemble des bénéficiaires de contrats aidés du secteur non marchand [4]. Ce type de contrat constitue d'ailleurs la principale forme de contrat mobilisée par les ACI (encadré 2).



Source : Dares, enquête auprès des salariés en parcours d'insertion 2012.

(7) Cette importance des canaux informels a déjà été mise en évidence par d'autres travaux [5], [6], [7]. Les candidatures spontanées sont un canal d'accès privilégié aux structures, en particulier les AI, et sont également souvent utilisées pour entrer en contrat aidé, en particulier ceux du secteur marchand [4].

Tableau 3 • Premier métier exercé en arrivant dans la structure

En %

Quel était exactement le premier travail que vous avez fait en arrivant dans la structure?*	ACI	EI	AI	ETTI	Ensemble
Ouvrier du bâtiment et des travaux publics	19	10	7	26	16
Entretien des espaces verts et des espaces naturels	27	8	8	2	13
Agent d'entretien (majoritairement de locaux)	11	16	16	7	12
Employé de maison et personnel de ménage	2	6	24	2	9
Ouvrier de la manutention	4	8	8	18	9
Agent de tri ou de conditionnement	5	17	2	8	6
Aide à domicile et aide ménagère (assistance auprès d'adultes, etc.)	1	2	10	0	4
Ouvrier agricole	5	1	2	4	3
Aide de cuisine, cuisinier et employé polyvalent de la restauration	4	4	4	1	3
Chauffeur ou conducteur	2	7	2	4	3
Gestion et administration des entreprises (secrétaire, hôtesse d'accueil, etc.)	2	2	2	3	2
Ouvrier de la maintenance (biens électrodomestiques) et de la réparation automobile	3	3	0	2	2
Agent de gardiennage et de sécurité	1	1	3	1	2
Santé, action culturelle et sportive (animateur, surveillant, aide soignant, etc.)	3	1	2	0	2
Caissier, employé de libre service	1	0	1	4	1
Ouvrier du textile et du cuir	3	1	0	0	1
Vendeur	2	2	0	1	1
Assistante maternelle et garde d'enfants	0	0	3	0	1
Ouvrier de la mécanique ou du travail des métaux	0	2	0	2	1
Autre ouvrier et manoeuvre	4	7	1	9	5
Autre (y compris non classable)	3	4	4	5	4

* Les déclarations des salariés en insertion ont été reclassées lorsque cela était possible dans la nomenclature des familles professionnelles (Fap 2009). Malgré ses limites, ce reclassement est relativement fiable dans la mesure où les métiers les plus fréquemment cités par les salariés correspondent globalement à ceux obtenus à partir des regroupements des codes du répertoire opérationnel des métiers et des emplois (Rome) géré par Pôle emploi, déclarés par les employeurs dans la fiche d'embauche du salarié et disponibles dans les données administratives de l'Agence des services et de paiement (ASP) [2]. Ces données n'étaient pas disponibles au moment de la réalisation de l'enquête mais le sont dans les Cerfa depuis 2011.

Lecture : 19 % des salariés des ACI déclarent qu'ils exerçaient un métier d'ouvrier du bâtiment et des travaux publics lors de leur arrivée dans la structure.

Champ : salariés en parcours d'insertion recrutés entre septembre et décembre 2010 en France et restés au moins un mois dans la structure.

Motif et canal d'entrée dans la structure sont liés : les personnes passées par la mission locale ou un organisme de formation sont plus souvent entrées dans la structure pour acquérir une expérience professionnelle ou pour suivre une formation. Celles arrivées par elles-mêmes ou par le bouche à oreille l'ont plus souvent fait pour percevoir un salaire tandis que les personnes orientées par la mairie ou une collectivité territoriale avaient davantage comme objectif de reprendre contact avec le monde du travail ou de rencontrer des gens.

Plus de 80 % des salariés en insertion déclarent que le travail proposé leur plaisait

Les métiers les plus exercés par les salariés en insertion lors de leur arrivée dans la structure (8) sont des métiers d'ouvriers du bâtiment et des travaux publics (16 %), de jardiniers (entretien des espaces verts et naturels) (13 %), d'agents d'entretien des locaux (12 %), d'employés de maison et de personnel de ménage (9 %) ou encore d'ouvriers de la manutention (9 %), (tableau 3). Chaque type de structures se spécialise dans des domaines différents : les ACI dans les métiers verts, les AI dans les emplois de maison (9) et les ETTI dans les emplois d'ouvrier du bâtiment, occupés dans chaque cas par environ un quart des salariés. Les salariés des EI exercent en revanche des métiers plus divers : 17 % occupent un poste d'agent de tri ou conditionnement et autant un poste d'agent d'entretien.

Quel que soit le type de poste occupé au moment de l'embauche, la grande majorité des salariés en insertion déclarent que ce travail leur convenait. Ce sont les salariés des entreprises (EI et

Tableau 4 • Raisons pour lesquelles le travail ne leur plaisait pas

En %

Pour quelles raisons ce travail ne vous convenait-il pas ?	ACI	EI	AI	ETTI	Ensemble
Le travail n'était pas intéressant et/ou pas gratifiant	41	35	47	40	42
Le travail était trop fatiguant ou trop difficile	23	28	21	20	22
Les conditions de travail étaient mauvaises (bruit, froid, humide, sombre, dangereux, vétuste, etc.)	27	30	12	21	21
L'ambiance de travail ou les relations avec l'employeur étaient mauvaises	22	21	7	14	14
Le travail était trop peu qualifié	8	11	13	12	11
Les horaires ne vous convenaient pas	4	7	12	7	8
Le salaire était trop bas	5	11	10	5	8
Les contrats étaient trop courts	1	1	7	5	4
Le travail était trop loin de votre domicile ..	1	3	4	4	3
Le rythme de travail était trop rapide	2	4	3	3	3
Part des salariés en insertion déclarant que leur travail ne leur convenait pas..	12	19	16	21	16

La somme des réponses par type de structures et pour l'ensemble est supérieure à 100 car les salariés pouvaient spontanément fournir plusieurs réponses à cette question.

Lecture : 41 % des salariés des ACI non satisfaits de leur travail déclarent que ce dernier n'était pas intéressant et/ou pas gratifiant.

Champ : salariés en parcours d'insertion recrutés entre septembre et décembre 2010 en France, restés au moins un mois dans la structure et non satisfaits de leur travail.

ETTI) qui sont les moins satisfaits : environ 20 % d'entre eux contre 12 % et 16 % des salariés des ACI et des AI. Le degré de satisfaction dépend essentiellement de la nature du métier exercé : les personnes occupant des métiers liés à l'environnement sont généralement plus satisfaites alors que les métiers d'ouvrier industriel engendrent le plus d'insatisfaction. Pour 40 % des salariés insatisfaits, le travail est jugé inintéressant et non gratifiant (tableau 4). Les autres motifs d'insatisfaction cités renvoient à la fatigue ou à la difficulté ressentie, aux mauvaises conditions de travail (bruit, froid...) ainsi qu'aux difficultés qui leur sont liées (mauvaise ambiance, problèmes d'horaires, etc.).



Source : Dares, enquête auprès des salariés en parcours d'insertion 2012.



Source : Dares, enquête auprès des salariés en parcours d'insertion 2012.

(8) Les caractéristiques favorisant l'embauche des salariés en insertion pour exercer tel ou tel type de métier sont détaillées dans l'encadré 3.

(9) En lien avec leur placement fréquent auprès de particuliers.

Lorsque les salariés changent de métier pendant leur parcours, c'est le plus souvent pour découvrir d'autres postes de travail

Près de 70 % des salariés déclarent avoir exercé le même métier durant toute la durée de leur parcours d'insertion. Les salariés sont rarement à l'origine de leur changement de métier mais dans plus de 80 % des cas ce changement est apprécié.

Les raisons expliquant ce changement diffèrent selon le type de structures. Pour l'ensemble des salariés sauf ceux des ETTI, ce changement répondait le plus souvent à un souhait de découvrir d'autres postes de travail (tableau 5). En revanche, pour les salariés des ETTI, il apparaît davantage comme imposé et peu prévisible puisqu'il fait suite pour 40 % d'entre eux à une absence de mission pour le premier métier exercé. Ces salariés mentionnent d'ailleurs moins souvent qu'un changement de métier était prévu dès le départ. L'absence de mission est également fréquemment citée par les salariés des AI qui, comme ceux des ETTI, sont davantage exposés aux aléas de la demande adressée à leur structure par ses clients. Les changements de métier sont logiquement plus fréquents pour les salariés ayant déclaré que le premier métier exercé ne leur convenait pas.

70 % des salariés des AI et des ETTI recherchent un emploi entre deux missions

Les salariés des AI et ETTI ne restent pas toujours continûment dans la structure et peuvent voir leur activité s'interrompre entre deux missions, contrairement à ceux des ACI et des EI. Le temps d'attente entre deux missions est alors occupé par la recherche d'emploi dans 70 % des cas (tableau 6). En lien sans doute avec cette recherche d'emploi, la moitié des salariés de ces structures déclarent rencontrer leur conseiller Pôle emploi entre deux missions, mais aussi, pour 20 % d'entre eux, le personnel de la structure pour régler leurs problèmes administratifs. Près de 40 % indiquent faire des petits boulots entre deux missions. Les salariés des AI déclarent plus fréquemment que ceux des ETTI rester chez eux en attendant qu'on les appelle.

Les salariés accompagnés ou formés sont plus satisfaits que les autres de leur passage par la SIAE

Tous types de structures confondus, 83 % des salariés en insertion considèrent que leur passage par la structure a été très ou plutôt satisfaisant

Tableau 5 • Raison principale à l'origine du changement de métier En %

Quelle est la principale raison qui explique ce changement de travail ?	ACI	EI	AI	ETTI	Ensemble
Vous souhaitez découvrir d'autres postes de travail.....	43	44	37	35	39
Il n'y avait plus de travail dans ce domaine (ACI, EI) ou plus de mission pour ce type de travail (AI, ETTI)	10	12	29	41	23
Ce changement était prévu dès le départ ..	29	22	20	10	21
Le travail ne vous convenait pas	3	4	5	4	4
Vous étiez trop expérimenté sur le poste ...	3	5	1	3	3
Le travail était trop difficile	3	4	2	3	3
Les horaires ne vous convenaient pas	2	1	2	2	2
Ne sait pas	7	8	4	2	5
Part des salariés en insertion concernés par un changement de travail	33	29	28	34	31

Lecture : 33 % des salariés des ACI n'ont pas toujours exercé le même travail durant leur parcours d'insertion. Parmi eux, 43 % attribuent ce changement principalement à un souhait de découvrir d'autres postes de travail.

Champ : salariés en parcours d'insertion recrutés entre septembre et décembre 2010 en France, restés au moins un mois dans la structure et ayant changé de travail.

Tableau 6 • Occupation du temps d'attente entre deux missions par les salariés des AI et des ETTI En %

Que faites-vous/faisiez-vous entre deux missions ? Généralement, vous diriez que...	AI	ETTI
Vous recherchez un emploi.....	70	70
Vous rencontrez votre conseiller Pôle emploi, votre référent RSA, votre conseiller mission locale ou PLIE, etc.....	52	50
Vous faites des petits boulots	40	37
Vous restez principalement chez vous en attendant qu'on vous appelle pour effectuer des missions.....	36	27
Vous allez voir régulièrement la personne qui vous suit au sein de la structure pour régler vos problèmes administratifs	21	22
Vous êtes parfois en formation ou vous participez à des ateliers	21	17
Sans objet, la personne n'a effectué qu'une seule mission	15	20

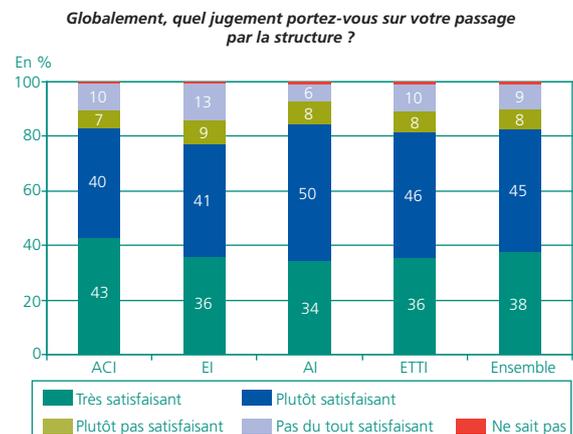
* La somme des réponses par type de structures est supérieure à 100 car les salariés pouvaient fournir plusieurs réponses à cette question.

Lecture : 70 % des salariés des AI recherchaient un emploi entre deux missions.

Champ : salariés en parcours d'insertion recrutés entre septembre et décembre 2010 en France et restés au moins un mois dans la structure.

(graphique 1). Les salariés des ACI, davantage accompagnés et formés (10) durant leur parcours, portent le jugement le plus favorable : 43 % considèrent que ce passage a été très satisfaisant contre au plus 36 % pour les salariés des autres structures.

Graphique 1 • Satisfaction vis-à-vis du passage par la structure



Lecture : 43 % des salariés des ACI déclarent que leur passage par la structure a été très satisfaisant.

Champ : salariés en parcours d'insertion recrutés entre septembre et décembre 2010 en France et restés au moins un mois dans la structure.



Source : Dares, enquête auprès des salariés en parcours d'insertion 2012.



Source : Dares, enquête auprès des salariés en parcours d'insertion 2012.

(10) L'accompagnement et la formation dispensés pendant le parcours d'insertion sont détaillés dans [1] et [8].



Source : Dares, enquête auprès des salariés en parcours d'insertion 2012.

Tableau 7 • Effets de différentes caractéristiques sur la probabilité d'être très satisfait du passage par une SIAE*



		ACI	EI	AI	ETTI
Constante		-0,96 **	-1,65 ***	-0,55	-0,13
Sexe	Homme.....	ref	ref	ref	ref
	Femme.....	-0,01	0,31 **	0,08	-0,14
Âge	Moins de 26 ans	-0,53 ***	0,06	-0,23	-0,27 *
	De 26 à moins de 50 ans.....	ref	ref	ref	ref
	50 ans ou plus	0,37 *	0,09	0,18	0,31
Nationalité	Française.....	ref	ref	ref	ref
	Étrangère.....	0,09	0,19	0,08	-0,23
Niveau de formation	Bac ou plus	-0,37 **	-0,63 ***	-0,36 **	-0,22
	CAP-BEP	-0,18	-0,37 **	-0,25 *	-0,09
	Inférieur au CAP.....	ref	ref	ref	ref
Bénéficiaires de minima sociaux (1)	Oui	-0,08	0,39 ***	0,06	-0,16
Bénéficiaires de la CMU ou de l'AME (2)	Oui	-0,19	0,03	-0,10	-0,10
Travailleur handicapé	Oui	0,07	0,68 **	0,10	-0,40
État de santé déclaré à la date de l'enquête	Très bon	ref	ref	ref	ref
	Bon	-0,39 ***	-0,46 ***	-0,52 ***	-0,27 *
	Assez bon	-0,58 ***	-0,85 ***	-0,87 ***	-0,60 ***
	Mauvais ou très mauvais	-0,51 **	-1,02 ***	-1,01 ***	-0,20
Situation familiale à la date d'enquête	En couple avec enfant(s).....	ref	ref	ref	ref
	Avec des parents ou d'autres membres de votre famille (3).....	-0,30	-0,29	-0,13	-0,40
	En couple sans enfant	0,00	-0,13	0,06	-0,20
	Seul(e)	-0,31 *	-0,51 ***	0,02	-0,07
	Seul(e) avec votre ou vos enfant(s).....	-0,24	-0,15	-0,09	0,30
Conditions de logement à la date d'enquête	Locataire (4).....	ref	ref	ref	ref
	Hébergé(e) dans la famille ou chez des amis.....	-0,22	-0,21	0,09	-0,04
	Logé(e) gratuitement (5).....	-0,03	0,01	0,05	-0,21
	Propriétaire de votre logement	0,16	-0,19	0,37 **	-0,25
Récurrence (6)	Oui	-0,16	-0,15	0,02	0,05
Parcours professionnel avant l'entrée dans la structure	Vous avez travaillé régulièrement puis connu une ou plusieurs périodes de chômage.....	ref	ref	ref	ref
	Vous n'avez connu que des emplois de courte durée (intérim, etc.).....	0,08	0,09	-0,20	-0,03
	Vous avez été principalement au chômage	0,26	-0,14	-0,01	0,02
	Vous avez été principalement en emploi.....	0,21	0,02	-0,12	-0,08
	Vous n'avez jamais travaillé (sans emploi, en études, au foyer, etc.).....	0,27	0,05	-0,21	-0,09
Situation professionnelle juste avant l'entrée dans la structure	Chômage.....	ref	ref	ref	ref
	Emploi à temps partiel.....	-0,28	-0,19	0,09	-0,05
	Emploi à temps complet.....	-0,19	0,01	0,06	-0,18
	Inactivité ou formation	0,09	0,48 **	0,16	0,00
Raison principale expliquant l'entrée dans la structure	Percevoir un salaire	ref	ref	ref	ref
	Acquérir une expérience professionnelle ou suivre une formation	0,56 ***	0,52 ***	0,19	0,13
	Ne pas rester sans rien faire.....	0,58 ***	0,17	0,19	0,19
	Reprenre contact avec le monde du travail ou rencontrer des gens	0,32 *	0,22	0,26	0,13
	Le travail qu'on vous proposait vous plaisait	0,84 ***	0,52 **	0,61 ***	0,83 ***
	Autre motif (7).....	-0,24	0,57 *	0,39 *	-0,11
Difficultés rencontrées pour retrouver un emploi avant l'entrée dans la structure	Vous aviez des difficultés à trouver un travail à cause de votre âge, de votre sexe, de votre lieu de résidence (quartier), de votre handicap, de vos origines, etc.	-0,16	-0,02	-0,29 **	-0,13
	Vous n'aviez pas un niveau de formation suffisant pour répondre aux offres d'emploi	0,28 **	-0,06	-0,10	-0,08
	Vous n'étiez pas sûr de pouvoir être à l'heure tous les jours ou de suivre le rythme de travail.....	-0,07	0,22	-0,49 **	0,15
	Vous ne pouviez pas déménager pour trouver un travail	-0,14	-0,34 **	0,15	-0,12
	Vous aviez des problèmes de logement	0,11	-0,02	0,09	-0,35 *
	Vous aviez des problèmes financiers (endettement, etc.).....	-0,35 **	-0,20	-0,06	0,11
	Vous aviez des problèmes de santé.....	0,32 *	0,36 *	0,35 *	-0,15
	Vous aviez des problèmes administratifs (papiers).....	0,41 **	0,00	0,19	0,09
	Vous aviez des problèmes avec la justice ou d'autres difficultés.....	-0,10	-0,09	0,83 ***	-0,18
Canal d'entrée dans la structure	Bouche à oreille	ref	ref	ref	ref
	Pôle emploi	-0,36 *	0,14	0,06	0,17
	Autre SPE (mission locale, conseil général, Cap emploi, PLE)	-0,10	-0,15	-0,07	-0,09
	Vous-même.....	0,03	-0,09	0,12	0,00
	Autre canal (8)	-0,28	0,34 *	-0,12	0,25

Source : Dares, enquête auprès des salariés en parcours d'insertion 2012.

* Résultats pondérés issus de modélisations logit ; n'est présentée ici qu'une sélection de variables significatives et/ou pertinentes pour l'analyse (par exemple, les autres freins ne sont pas présentés ici).

(1) RSA y compris RSA majoré, allocation spécifique de solidarité (ASS), allocation adulte handicapé (AAH).

(2) Couverture maladie universelle (CMU) ; aide médicale de l'État (AME).

(3) Y compris avec des parents ou d'autres membres de votre famille.

(4) Y compris meublé et chambre d'hôtel.

(5) Regroupé avec SDF, foyer ou résidence collective, caravane ou mobil home.

(6) Les enquêtés étaient interrogés sur le fait d'avoir déjà travaillé dans une structure dont le fonctionnement ressemble à celui de la structure d'insertion.

(7) Les autres motifs sont les suivants : « c'était un travail proche de chez vous et/ou facile d'accès », « on vous l'avait conseillé », « on vous y a un peu forcé ».

(8) Un organisme de formation, la mairie ou une collectivité territoriale, un centre communal d'action sociale (CCAS), la PJJ, un CHRS, un service de prévention et de santé, une association, votre ancien employeur ou un autre canal.

Tableau 7 (suite) • Effets de différentes caractéristiques sur la probabilité d'être très satisfait du passage par une SIAE*

		ACI	EI	AI	ETTI
Durée du parcours	Moins de 6 mois	-0,34	-0,15	-0,28 *	-0,23
	De 6 à moins de 12 mois.....	ref	ref	ref	ref
	12 mois ou plus	0,20	0,09	0,08	-0,15
Entretien lors de l'arrivée dans la structure	Non	-0,41	-0,16	-0,06	-0,24
	Oui, surtout sur le travail.....	ref	ref	ref	ref
	Oui, surtout les problèmes personnels.....	-0,47 **	-0,19	0,28	-0,09
	Oui, sur les deux aspects	0,10	-0,02	0,38 ***	0,00
Explications données lors du 1 ^{er} jour de travail ou de la 1 ^{ère} mission	Non	-0,44	-0,14	-0,10	-0,14
Appui reçu pendant les 1 ^{ers} jours suivant la prise de poste	Non	-0,23	-0,21	0,01	-0,30 **
Aide pour régler les problèmes personnels	Oui	0,37 ***	0,56 ***	0,40 ***	0,50 ***
Conseils sur la manière de faire le travail	Oui	0,31 **	0,28 *	0,14	0,38 *
Aide pour définir un projet professionnel	Oui	0,43 ***	0,38 **	0,37 **	0,51 ***
Intervention d'une personne extérieure pour faciliter les démarches	Oui	0,06	-0,04	0,21	0,23
Formation	Oui	0,52 ***	0,28 **	0,12	0,51 ***
Situation à la date de l'enquête	Chômage.....	ref	ref	ref	ref
	Emploi	0,27 *	0,61 ***	0,30 *	0,49 ***
	Formation	0,62 **	0,44	0,42	0,56 *
	Inactivité	0,36	-0,40	0,21	1,19 ***
	Encore dans la structure	0,56 ***	1,00 ***	0,52 **	0,98 ***
Métier exercé dans la structure (9)	Entretien des espaces verts et des espaces naturels.....	ref	0,32	-0,05	0,45 *
	Agent d'entretien de locaux	0,11	0,19	-0,06	
	Agent de tri ou de conditionnement	0,22	ref		0,24
	Ouvrier de la manutention		-0,71 **	-0,14	0,08
	Ouvrier du bâtiment et des travaux publics.....	-0,03	0,46 *		ref
	Autre ouvrier et manœuvre				0,31
	Aide à domicile et aide ménagère (assistance auprès d'adultes, etc.)...			-0,28	
	Employé de maison et personnel de ménage.....			ref	
Autre	-0,08	0,01	-0,01	0,23	
Activité entre deux missions	Rencontres régulières avec la personne chargée de vous suivre dans la SIAE pour régler vos problèmes administratifs.....			0,30 **	0,21
	Participation à des ateliers ou des formations			-0,07	-0,18
	Rencontre avec votre conseiller Pôle emploi ou votre référent RSA..			0,02	-0,16
	Petits boulots			-0,19	-0,06
	Recherche d'emploi			-0,11	-0,48 **
	Attente d'une mission.....			-0,12	0,16
	Une seule mission			-0,21	-0,60 **

(9) Les métiers ont été agrégés différemment pour chaque type de structure compte tenu des effectifs.

Lecture : le fait d'être une femme augmente la probabilité de déclarer être très satisfait de son passage par une EI ; les seuils de significativité sont respectivement de 1 % (***), 5 % (**) et 10 % (*).

Champ : salariés en parcours d'insertion recrutés entre septembre et décembre 2010 en France et restés au moins un mois dans la structure.

Parmi les facteurs associés au fait d'être très satisfait du passage par la structure, certains dépendent de la manière dont le parcours d'insertion s'est déroulé (tableau 7). « Toutes choses égales par ailleurs », les salariés formés (11) et accompagnés pendant leur parcours se déclarent plus satisfaits de leur passage par la structure, que l'accompagnement ait consisté en des conseils sur la manière de faire le travail, en une aide pour définir un projet professionnel ou pour régler des problèmes personnels (12). C'est également le cas de ceux qui exerçaient un métier lié aux espaces verts dans les ETTI et d'ouvrier du bâtiment dans les EI (13). Les salariés des ETTI qui recherchaient un emploi entre deux missions ou n'ont eu qu'une seule mission déclarent moins souvent être très satisfaits de leur passage par la structure ; *a contrario*, ceux des AI ayant rencontré régulièrement la personne en charge du suivi de leurs problèmes administratifs le déclarent plus souvent.

La satisfaction à l'égard du parcours d'insertion décroît généralement lorsque le niveau de

diplôme augmente et croît avec l'âge dans les ACI. Elle varie selon les motifs d'entrée dans la structure : les personnes déclarant être entrées dans l'IAE parce que le travail leur plaisait portent généralement un regard plus positif. L'état de santé, la situation familiale et les conditions de logement peuvent aussi conditionner le degré de satisfaction. Par exemple, un état de santé plus dégradé va de pair avec une moindre satisfaction. Enfin, la situation professionnelle à la sortie de la structure est déterminante : les personnes au chômage sont les moins satisfaites [9], [10].

Seuls 5 % des salariés en insertion considèrent que le passage par la structure ne leur a rien apporté

Près de 80 % des salariés estiment que le passage en SIAE leur a permis de retrouver confiance en eux et de se sentir utiles (tableau 8). C'est en particulier le cas des salariés des ACI, initialement les plus

Source : Dares, enquête auprès des salariés en parcours d'insertion 2012.

(11) Seuls les salariés des AI font exception, ce qui est sans doute lié au fait que la formation proposée par ces structures consiste plus souvent en une adaptation au poste.

(12) Sauf pour les salariés des AI, pour lesquels on observe néanmoins un lien positif entre leur satisfaction et le fait d'avoir rencontré régulièrement la personne en charge du suivi de leurs problèmes administratifs, ce qui peut rendre compte du même phénomène.

(13) Le regard des salariés en insertion sur le dispositif selon le métier exercé est détaillé dans l'encadré 3.

éloignés du monde du travail. L'amélioration de leur situation financière, le fait d'avoir un emploi, l'acquisition de nouvelles compétences (14) sont également reconnus comme des apports positifs du passage en SIAE (environ 70 % de salariés). Seuls 5 % des salariés en insertion estiment que le passage par la structure ne leur a rien apporté. Cette opinion est plus souvent exprimée par les personnes les plus âgées, par celles qui ne rencontreraient aucune difficulté ou uniquement des problèmes financiers ou de discrimination avant leur entrée dans la structure, ainsi que par celles qui n'ont pas été accompagnées ou formées durant leur parcours.

Les apports du passage par la structure dépendent de ce qu'en attendaient les salariés en insertion : ceux qui sont entrés dans une SIAE pour rencontrer des gens ou reprendre contact avec le monde du travail considèrent plus souvent que l'IAE a répondu à leurs attentes en leur redonnant confiance en eux. Ceux qui avaient pour objectif de percevoir un salaire ou d'acquérir une expérience professionnelle déclarent également plus fréquemment que ce passage leur a permis d'améliorer leur situation financière. De manière générale, les personnes qui pouvaient avoir des attentes particulières à l'égard de leur passage par l'IAE considèrent globalement qu'il a répondu à leurs attentes. Ainsi, les jeunes, les personnes ayant un parcours marqué par le chômage, l'inactivité ou les emplois de courte durée, celles qui estimaient ne pas avoir un niveau de formation

Tableau 8 • Les différents apports du passage par la structure

Ce passage par la structure vous a permis de...*	En %				
	ACI	EI	AI	ETTI	Ensemble
Retrouver confiance en vous et de vous sentir utile.....	81	76	77	70	77
Acquérir de nouvelles compétences.....	82	77	67	72	74
Améliorer votre situation financière.....	76	76	70	73	73
Avoir un emploi.....	64	74	73	75	71
Améliorer votre état de santé.....	40	31	26	27	31
Régler vos problèmes administratifs.....	41	36	24	25	31
Améliorer vos conditions de logement.....	33	33	22	26	28
Ne vous a rien apporté**.....	3	3	6	6	5

* Les salariés en insertion ont été interrogés de la manière suivante : « pour chaque phrase que je vais vous citer, dites-moi si vous êtes d'accord ou non ». Ne sont ici présentées que les réponses affirmatives.

** Il s'agit des salariés ayant répondu négativement à l'ensemble des modalités proposées dans la question.

Lecture : 81 % des salariés des ACI sont d'accord avec le fait que le passage par la structure leur a permis de retrouver confiance en eux et de se sentir utile.

Champ : salariés en parcours d'insertion recrutés entre septembre et décembre 2010 en France et restés au moins un mois dans la structure.



Source : Dares, enquête auprès des salariés en parcours d'insertion 2012.

suffisant pour trouver un emploi avant leur entrée dans la structure, déclarent plus souvent que ce passage leur a permis d'acquérir de nouvelles compétences. Les personnes peu diplômées et les plus éloignées de l'emploi estiment plus fréquemment que ce passage leur a permis de retrouver confiance en elles et de se sentir utiles. Celles qui mentionnaient des freins au retour à l'emploi déclarent quant à elle plus fréquemment que le passage par l'IAE leur a permis d'améliorer leur état de santé, leurs conditions de logement ou de régler leurs problèmes administratifs, et donc de lever ces freins.

(14) Cet aspect est davantage mentionné par les salariés des EI et surtout des ACI, plus souvent accompagnés et formés durant leur parcours [1].

Pour en savoir plus

- [1] Avenel M., Rémy V. (2014), « Les salariés des structures de l'insertion par l'activité économique : profil, accompagnement et situation à la sortie », *Dares Analyses* n° 020, mars.
- [2] Avenel M., Bahu M. (2012), « L'insertion par l'activité économique en 2010 : hausse des embauches après une année 2009 marquée par la crise », *Dares Analyses* n° 078, novembre.
- [3] Le Minez S., Lequien L., Le Rhun B., Rémy V. avec la collaboration de Bahu M. (2012), « Les trajectoires professionnelles des bénéficiaires de contrats aidés : premiers résultats du « Panel 2008 » », *Dares Analyses* n° 085, novembre.
- [4] Benoteau I. (2014), « Les déterminants de l'entrée en contrat aidé », *Dares Analyses* n° 004, janvier.
- [5] Mandelblat C., Picard V. (2008), « Pratiques d'accompagnement et de formation dans les ateliers et chantiers d'insertion », *Supplément Bref Ile-de-France* n°12.
- [6] Derozières N. (2011), « L'insertion par l'activité économique en 2009 », *Bref Ile-de-France thématique* n° 23, janvier.
- [7] Derozières N., Jeannot J. (2012), « L'insertion par l'activité économique en 2010, les marchés publics des SIAE en 2009 », *Bref Ile-de-France thématique* n° 27, mars.
- [8] Avenel M., Rémy V. (2015), « Les salariés des structures de l'insertion par l'activité économique : d'autant plus accompagnés que leurs difficultés sont importantes », *Dares Analyses* n° 034, mai.
- [9] Charpail C., Zylberman S. (2002), « Regard sur trois mesures d'aide à l'emploi : les bénéficiaires s'expriment », *Premières Synthèses* n° 05.2, Dares.
- [10] Benoteau I., Rémy V. (2013), « L'opinion des demandeurs d'emploi sur les contrats aidés », *Dares Analyses* n° 018, mars.
- [11] Avenel M., Bahu M. (2013), « L'insertion par l'activité économique en 2011 : hausse globale des embauches malgré une légère diminution dans les entreprises d'insertion », *Dares Analyses* n° 063, octobre.
- [12] Claudon V., Danon M., Fillion S., Pelosse H. (2013), Le financement de l'insertion par l'activité économique, *Rapport IGF-Igas*, janvier.
- [13] Accord cadre de janvier 2011 entre l'État, Pôle emploi et les réseaux de l'IAE.
- [14] Albert V. (2014), « L'insertion par l'activité économique en 2012 : hausse du nombre de salariés en insertion, essentiellement portée par les ACI et les AI », *Dares Analyses* n° 079, octobre.

Marie AVENEL, Véronique RÉMY (DARES).

L'ENQUÊTE DE LA DARES AUPRÈS DES SALARIÉS EN INSERTION

La Dares a mené en 2012 une enquête auprès de salariés et d'employeurs du secteur de l'IAE (1). Cette enquête a pour principal objectif d'améliorer la connaissance des parcours d'insertion des personnes accueillies par les différentes structures de l'IAE, parcours peu étudiés au niveau national en raison de la pauvreté des données administratives sur ces aspects. Le volet « salariés » de l'enquête a permis d'interroger par téléphone, entre février et août 2012, un échantillon de salariés entrés dans une structure de l'IAE de métropole ou des Dom (2) entre septembre et décembre 2010 et restés au minimum un mois dans la structure. 6 943 personnes ont répondu à l'enquête, soit un taux de réponse global de 41 % (3), variant selon le type de structures (de 37 % pour les salariés des EI à 46 % pour ceux des AI). Ces écarts s'expliquent essentiellement par des différences de disponibilité des coordonnées téléphoniques.

(1) Pour une présentation détaillée de l'enquête voir l'encadré 1 de [1].

(2) En 2010, 119 000 personnes ont été embauchées dans une structure de l'IAE, dont un tiers entre septembre et décembre. Parmi elles, 11 % ont été recrutées par une EI, 22 % par une ETTI, 33 % par une AI et 34 % par une structure porteuse d'ACI.

(3) Ce taux peut paraître faible au regard de celui obtenu dans d'autres enquêtes auprès de personnes passées par un dispositif de politique de l'emploi. Néanmoins, il est assez satisfaisant compte tenu du public visé par le secteur de l'IAE, du manque de fiabilité et de disponibilité des coordonnées postales ou téléphoniques dans les bases administratives et au regard du taux de réponse obtenu à la dernière enquête menée en 2002 (35 %).

LE CADRE JURIDIQUE DE L'IAE

L'insertion par l'activité économique (IAE) a pour mission d'aider les personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières à se réinsérer progressivement sur le marché du travail. La loi de lutte contre les exclusions de 1998 fixe un cadre juridique général et inscrit l'IAE dans le code du travail (pour une présentation détaillée du cadre juridique voir [1] et [2]).

Le champ de l'IAE se compose de quatre catégories de structures : les associations intermédiaires (AI), les entreprises d'insertion (EI), les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) et, depuis 2005, les ateliers et chantiers d'insertion (ACI). Le cadre juridique repose sur trois principes majeurs.

- Un conventionnement de toutes les structures de l'IAE avec les services de l'État au niveau départemental, qui leur ouvre notamment droit à diverses aides financières.
- Un agrément préalable des publics par Pôle emploi qui permet à une personne, inscrite ou non à Pôle emploi, recrutée par une structure de l'IAE, d'intégrer un parcours d'insertion d'une durée initiale de 24 mois ([12], [13]). Ce parcours peut se dérouler au sein d'une ou plusieurs structures si la personne signe un nouveau contrat avec une autre structure pendant la durée initiale de son premier agrément. La structure perçoit en parallèle une aide financière versée par l'État. Cette procédure vise à garantir le recrutement effectif de personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Elle est obligatoire pour toute nouvelle embauche en ACI, EI et ETTI et limitée, dans les AI, aux personnes mises à disposition dans les entreprises pour une durée de plus de 16 heures.
- Un pilotage local de l'ensemble du dispositif assuré par un conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE) implanté dans chaque département, sous la responsabilité du représentant de l'État qui donne notamment son avis sur les demandes de conventionnement des structures.

Le secteur de l'IAE a été réformé en 2014 afin notamment d'unifier et de simplifier le cadre des aides financières versées par l'État ([12] et [14]).

PROFIL DES SALARIÉS EN INSERTION ET MÉTIER EXERCÉ EN SIAE

Une analyse « toutes choses égales par ailleurs » permet d'appréhender dans quelle mesure le métier exercé pendant le parcours d'insertion dépend du profil des salariés et de leurs circonstances d'entrée dans la structure. L'analyse est menée pour chacun des quatre principaux métiers exercés en SIAE qui, ensemble, concentrent la moitié des salariés en insertion recrutés entre septembre et décembre 2010 (tableau A).

Parmi les métiers étudiés, « toutes choses égales par ailleurs » les femmes ont une probabilité plus élevée d'exercer un métier de personnel de maison ou de ménage ou un métier d'agent d'entretien à leur entrée dans la structure, mais moins élevée de travailler dans le bâtiment ou dans les métiers verts. Les personnes handicapées ont moins souvent accès à un métier du bâtiment mais plus souvent à un poste d'agent d'entretien. L'âge n'est pas toujours un critère déterminant pour l'accès aux différents métiers, même si les seniors ont, à autres caractéristiques comparables, plus de chances d'être employés de maison et moins de chances d'être ouvriers du bâtiment. Les personnes de nationalité étrangère sont quant à elles plus souvent employées comme personnel de maison ou de ménage que celles de nationalité française et moins souvent dans l'entretien des espaces verts.

Les personnes employées comme personnel de maison ou de ménage rencontrent davantage de difficultés que les autres : bénéficier de la CMU, déclarer avoir un niveau de formation insuffisant ou des difficultés pour comprendre le français, déclarer comme freins à l'emploi des problèmes de santé, de mobilité, de garde d'enfants, des difficultés sociales, accroissent la probabilité d'exercer ce type de métier en SIAE. Les personnes entrées dans la structure pour percevoir un salaire, pour ne pas rester sans rien faire ou rencontrer des gens et pour reprendre contact avec le monde du travail ont aussi plus de chances d'être employées de maison ou personnels de ménage, tout comme celles qui exerçaient un emploi à temps partiel avant leur entrée dans la structure.

Les salariés orientés vers des métiers d'agent d'entretien ont également des parcours peu favorables : avoir un parcours marqué par le chômage, par l'inactivité ou par une succession de périodes d'emplois courts, de chômage et d'inactivité, ainsi que ne pas avoir de diplôme accroissent les chances d'être employé comme agent d'entretien. La situation des personnes exerçant un métier lié à l'entretien des espaces verts est un peu plus favorable même si les personnes déjà passées par l'IAE et celles hébergées dans la famille ou chez des amis ont plus de chances d'exercer ce type de métier.

A contrario, le parcours antérieur ou les difficultés rencontrées dans l'accès à l'emploi ne semblent pas déterminants pour exercer un métier du bâtiment. Être diplômé (baccalauréat ou plus) réduit en revanche la probabilité d'exercer ce type de métier, tout comme le fait de percevoir un minimum social.

Métier exercé et canal d'entrée dans la structure sont parfois liés : les personnes passées par le service public de l'emploi (SPE) hors Pôle emploi ont une probabilité plus élevée de travailler dans le bâtiment ; en revanche, celles ayant eu recours au bouche à oreille ou à leurs propres moyens pour entrer dans la structure ont davantage de chances d'exercer un métier de personnel de maison ou lié au ménage. Le motif d'entrée dans la structure varie selon le métier exercé : les personnes déclarant être entrées dans la structure parce que le métier leur plaisait sont plus souvent positionnées sur des métiers liés aux espaces verts et moins souvent sur des postes de personnel de ménage ou de maison.

L'analyse « toutes choses égales par ailleurs » confirme enfin les résultats généraux sur le lien entre métier exercé et type de structure : à autres caractéristiques identiques, ce sont les personnes recrutées par une EI qui ont le plus de chances de travailler comme agents d'entretien, celles en AI comme personnels de ménage ou de maison et celles en ACI d'exercer un métier dans l'entretien des espaces verts, tandis que les salariés des ETTI ont le plus de chances d'exercer un métier d'ouvrier du bâtiment et des travaux publics.

Tableau A • Liens entre différentes caractéristiques et la probabilité d'exercer un métier donné*



	Ouvrier du bâtiment et des travaux publics	Entretien des espaces verts et des espaces naturels	Employé de maison et personnel de ménage	Agent d'entretien (majoritairement de locaux)
Constante	-0,92 ***	-0,63 **	-7,42 ***	-2,06 ***
Sexe	Homme..... Femme.....	ref -2,42 ***	ref 3,89 ***	ref 0,53 ***
Âge	Moins de 26 ans De 26 à moins de 50 ans..... 50 ans ou plus	-0,07 ref -0,25 *	-0,30 * ref 0,54 ***	-0,10 ref 0,08
Nationalité	Française..... Étrangère	ref 0,19	ref -0,71 ***	ref 0,52 ***
Niveau de formation	Bac ou plus CAP-BEP Inférieure au CAP.....	-0,51 *** -0,07 ref	-0,11 -0,02 ref	-0,20 -0,06 ref
Bénéficiaires de minima sociaux (1)	Oui	-0,25 **	0,11	0,11
Bénéficiaires de la CMU ou de l'AME (2)	Oui	-0,03	0,04	0,32 **
Travailleur handicapé	Oui	-0,63 ***	0,29	-0,46
Conditions de logement à la date d'enquête	Locataire (3)..... Hébergé(e) dans la famille ou chez des amis..... Logé(e) gratuitement (4)..... Propriétaire de votre logement	ref 0,03 -0,26 * -0,09	ref 0,43 ** 0,12 0,16	ref 0,11 -0,01 0,08
Récurrence (5)	Oui	-0,06	0,31 **	-0,10
Parcours professionnel avant l'entrée dans la structure	Vous avez travaillé régulièrement puis connu une ou plusieurs périodes de chômage..... Vous n'avez connu que des emplois de courte durée (intérim, etc.)..... Vous avez été principalement au chômage..... Vous avez été principalement en emploi..... Vous n'avez jamais travaillé (sans emploi, en études, au foyer, etc.).....	ref 0,13 0,28 0,11 -0,08	ref -0,15 -0,18 -0,09 -0,09	ref -0,04 0,16 0,01 0,03
Situation professionnelle juste avant l'entrée dans la structure	Chômage..... Emploi à temps partiel..... Emploi à temps complet..... Inactivité ou formation	ref -0,16 0,07 0,02	ref 0,21 0,04 0,24	ref 0,07 -0,31 * -0,03
Raison principale expliquant l'entrée dans la structure	Percevoir un salaire Acquérir une expérience professionnelle ou suivre une formation..... Ne pas rester sans rien faire..... Reprendre contact avec le monde du travail ou rencontrer des gens..... Le travail qu'on vous proposait vous plaisait	ref 0,05 -0,11 -0,06 0,01 -0,04	ref 0,13 0,23 0,02 0,57 *** 0,27	ref -0,34 * 0,16 -0,10 -0,43 * -0,17
Principale difficulté rencontrée pour retrouver un emploi avant l'entrée dans la structure	Vous ne trouviez pas de travail dans votre branche Vous aviez des difficultés à trouver un travail à cause de votre âge, de votre sexe, de votre lieu de résidence (quartier), de votre handicap, de vos origines, etc. Vous aviez un niveau de formation insuffisant pour répondre aux offres d'emplois et/ou des problèmes pour comprendre le français..... Vous n'étiez pas sûr de pouvoir être à l'heure tous les jours ou de suivre le rythme de travail.... Vous n'aviez pas le permis de conduire ou pas de véhicule et/ou vous ne pouviez pas déménager pour trouver un travail..... Vous aviez des problèmes de santé..... Vous rencontriez des difficultés sociales (logement, endettement, etc.)..... Vous aviez des problèmes de garde d'enfant ou d'autres difficultés.....	ref 0,17 0,00 0,46 0,14 -0,49 * -0,05 0,23	ref -0,15 -0,16 0,06 0,03 -0,62 ** -0,04 0,07	ref 0,40 * 0,49 ** 0,42 0,36 ** 1,12 *** 0,61 ** 0,50 **
Canal d'entrée dans la structure	Bouche à oreille Pôle emploi..... Autre SPE (mission locale, conseil général, Cap emploi, PLIE)..... Vous-même..... Autre canal (7)	ref -0,03 0,44 *** -0,09 0,29 **	ref 0,05 -0,09 0,01 -0,06	ref -0,46 ** 0,18 0,21 -0,51 ***
Type de structure	Atelier et chantier d'insertion (ACI)..... Association intermédiaire (AI)..... Entreprise d'insertion (EI)..... Entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI).....	ref -0,62 *** -0,84 *** 0,30 ***	ref -0,93 *** -1,42 *** -2,97 ***	ref 2,45 *** 1,21 *** 0,21

* Résultats pondérés issus de modélisations logit ; n'est présentée ici qu'une sélection de variables significatives et/ou pertinentes pour l'analyse (par exemple, l'état de santé mesuré objectivement et subjectivement ou la situation familiale sont inclus dans le modèle mais non présentés ici).

(1) RSA y compris RSA majoré, allocation spécifique de solidarité (ASS), allocation adulte handicapé (AAH).

(2) CMU : couverture maladie universelle ; AME : aide médicale de l'État.

(3) Y compris meublé et chambre d'hôtel.

(4) Regroupé avec SDF, foyer ou résidence collective, caravane ou mobil home.

(5) Les enquêtés étaient interrogés sur le fait d'avoir déjà travaillé dans une structure dont le fonctionnement ressemble à celui de la structure d'insertion.

(6) Les autres motifs sont les suivants : « C'était un travail proche de chez vous et/ou facile d'accès », « On vous l'avait conseillé », « On vous y a un peu forcé ».

(7) Un organisme de formation, la mairie ou une collectivité territoriale, un CCAS, la PJJ, un CHRS, un service de prévention et de santé, une association, votre ancien employeur ou un autre canal.

Lecture : le fait d'être une femme diminue la probabilité de déclarer exercer un métier d'ouvrier du bâtiment et des travaux publics lors de l'entrée dans la structure ; les seuils de significativité sont respectivement égaux à 1 % (***) , 5 % (**) et 10 % (*).

Champ : salariés en parcours d'insertion recrutés entre septembre et décembre 2010 en France et restés au moins un mois dans la structure.

Source : Dares, enquête auprès des salariés en parcours d'insertion 2012.